



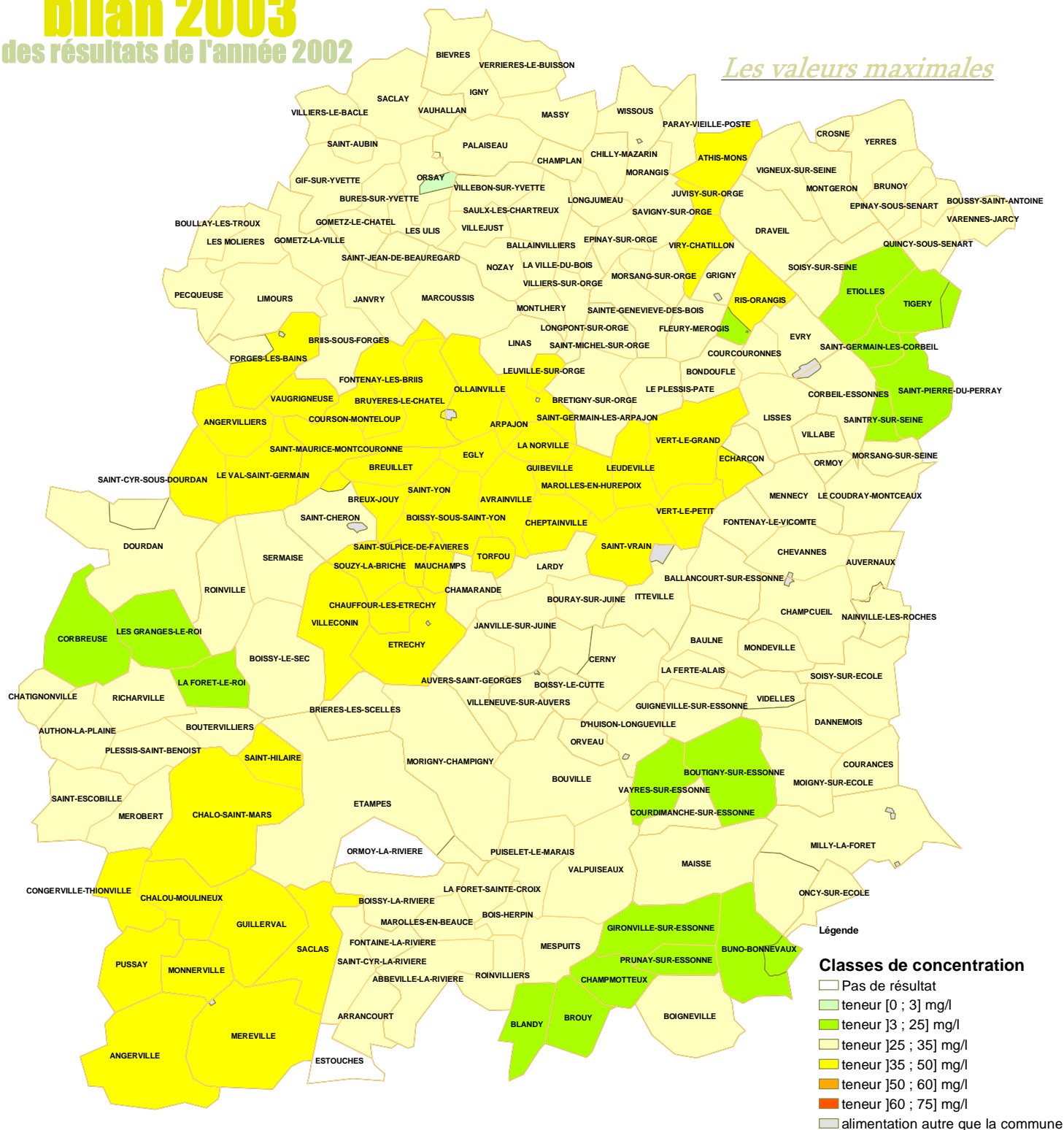
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
de l'Essonne  
**Service Santé-Environnement**

Ministère des Affaires sociales, du Travail  
et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Famille  
et des Personnes Handicapées

## Les nitrates dans l'eau de distribution publique en Essonne

**bilan 2003**  
des résultats de l'année 2002

*Les valeurs maximales*



Le décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine fixe à 50 mg/l la limite de qualité concernant la teneur en nitrates. Au delà de cette valeur, la consommation est fortement déconseillée aux femmes enceintes et aux nourissons.